

ABONNEMENT.

Saumur. 30 fr.
6 mois. 16
12 mois. 8
Poste: 35 fr.
6 mois. 18
12 mois. 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
ou chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES CONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

SAUMUR, 6 JUIN

TRISTE EXEMPLE!

L'inconvenante réponse du ministre des cultes à S. Em. le cardinal Guibert fait la joie de toutes les feuilles radicales et intransigeantes. Ce langage convient à leur goût peu délicat. M. René Goblet mérite, à juste titre, les félicitations des journaux opportunistes, étonnés eux-mêmes d'une telle outrageance, et les applaudissements de toute cette presse dont le catholicisme, ses nobles croyances, son culte divin, ses ministres dévoués sont le cauchemar et la bête noire.

Jamais ministre ne s'était adressé, avec un ton aussi grossier, à un prince de l'Eglise, à un vieillard octogénaire dont le haut patriotisme et les grandes vertus font le légitime orgueil de la France chrétienne.

L'ancien membre du gouvernement de la Défense nationale, le républicain éprouvé, le juif Crémieux, témoin, durant son séjour au palais archiépiscopal de Tours, des éminentes qualités et vertus du vénéré prélat, demandait à son départ la liberté d'embrasser le vieil archevêque que M. René Goblet traite avec une impertinence frisant l'insulte!

Cette réponse est sévèrement jugée. La République française l'eût trouvée naturelle sur les lèvres de M. Paul Bert; elle s'avoue étrangement émerveillée de l'entendre proférer par la bouche du « libérateur » Goblet!

Les journaux républicains modérés, certains même dont la nuance est plus foncée, se contentent de reproduire sans commentaires ce triste factum, dont l'inconvenance et l'impolitesse tiennent lieu de tout argument.

« On rougit pour son pays » d'un outrage aussi grossier tombé du pouvoir! dit avec raison l'un des vétérans de la presse parisiennne.

Les modérés vont bien! On dirait que l'ambition effrénée du pouvoir, le contact

du portefeuille leur inoculent la rage anticléricale!

Triste exemple donné au pays et aux générations nouvelles par le ministre des cultes, grand-maître de l'Université!

Par cet acte inqualifiable, M. Goblet espère conquérir les bonnes grâces du parti radical qui le tient en suspicion. Ce ministre « libéral » prétend effacer, par ces allures grossières à l'égard du plus respectable et respecté des prélats, l'impression défavorable que la démonstration militaire aux funérailles de Victor Hugo a produite sur les intransigeants dont les lazziis cinglent le cabinet Brisson?

De telles violences indigneront la France qui a conservé intacts les sentiments les plus honorables de vénération envers l'octogénaire cardinal obéissant à un impérieux devoir de conscience lorsqu'il proteste, avec autant d'énergie que d'indépendance, contre les lâches faiblesses du gouvernement républicain et ses atteintes aux droits de la religion de la majorité des Français.

Le ministre des cultes s'illusionne, on applaudit à ses outrages, dans le clan intransigeant; ces outrages sont des gages qui coûteront cher, tôt ou tard, à M. Goblet et à ses collègues du ministère. Attendons les événements. EDMOND ROBERT.

Chronique générale.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, toute la séance de la Chambre d'avant-hier a été occupée par la discussion des propositions de MM. Delafosse et Laisant, tendant à la mise en accusation du ministre Ferry.

Tout d'abord, M. Brisson, président du conseil, qui a enfin pris un parti, demande, au nom de l'avenir de la République et de l'union ultérieure des républicains, le rejet de la prise en considération.

M. Rivière répond. Il démontre, ce qui n'est pas difficile, que M. Ferry a déguisé audacieusement la vérité et violé la Constitution.

Pour sauver l'ex-ministère en péril, M. Journault imagine de solidariser la majorité avec M. Ferry.

Avec beaucoup d'à-propos, M. Delafosse prend acte de l'aveu. Dans une harangue des plus énergiques, il flétrit la dissimulation et les mensonges de ce ministre.

La rage des ferrystes arrive au paroxysme. M. Develle tente une diversion, en rappelant la guerre du Tonkin, d'attaquer ceux qui n'ont pas été suffisamment prêts contre l'Allemagne quand, soi-même, on n'a jamais été prêt contre les Chinois.

Finalement, 322 voix, contre 153, adoptent les conclusions de la commission tendant au rejet de la mise en accusation.

M. Brisson peut se vanter d'avoir sauvé M. Ferry. Peut-être a-t-il cru de la sorte faire acte d'humanité. Dans ce cas, l'illusion aura été de courte durée. A l'insolence des ferrystes, dès qu'ils se sont vus hors d'affaire, M. Brisson a dû reconnaître qu'ils poursuivent plus que jamais son renversement et qu'ils comptent profiter de la première occasion pour le jeter bas. Le grave M. Brisson a cueilli aujourd'hui les verges qui le fouetteront probablement.

M. et M^{me} Jules Ferry sont rentrés hier matin à Paris, juste au lendemain de l'enterrement de la mise en accusation.

LE COLONEL HERBINGER.

Le colonel Herbingier, amené par le Shamrock à Toulon où il purgeait une quarantaine, a dû arriver hier soir à Paris.

M. le ministre de la guerre, estimant que toute « interview » des reporters avec M. Herbingier aurait de graves inconvénients, a décidé qu'en débarquant, le colonel serait invité à clore hermétiquement sa porte à tous les représentants ou correspondants de journaux.

C'est ce qui fut fait autrefois, on s'en souvient, à l'arrivée du général Millot.

Lorsque M. Herbingier aura rendu compte

au général Campenon des événements de Lang-Son, le ministre verra quelle décision il doit prendre, et si une enquête doit être ordonnée.

PRUDENCE RADICALE.

Nous lisons dans le Journal du Loiret:

« On connaît aujourd'hui les raisons véritables pour lesquelles les communards se sont laissé désarmer de leurs drapeaux rouges. Plusieurs de leurs chefs ont avoué que leur parti ne s'était pas senti sur son terrain, derrière l'Arc-de-Triomphe; qu'il s'y était trouvé isolé, presque parqué; que la vue de l'armée massée dans les avenues avait intimidé beaucoup des leurs; enfin, que la foule leur avait paru si jalouse de n'être pas troublée dans la jouissance du spectacle préparé qu'ils avaient craint d'encourir son hostilité. »

La commission du classement des chemins de fer, saisie du projet résultant des conventions et désignant les lignes non dénommées lors du vote de ces conventions, a décidé de demander au ministre des travaux publics de venir conférer avec elle sur la question de savoir si on ne pourrait pas, pour les lignes susvisées, employer la construction à voie étroite.

La campagne électorale entreprise par les sociétés agricoles de France irrite les ministériels. Ils accusent le parti monarchique de faire une « évolution » une « transmigration » à la campagne. Évidemment les républicains se soucient bien des souffrances et des épreuves terribles de l'agriculture!

TERRIBLE RESPONSABILITÉ.

Le Monde croit savoir que V. Hugo aurait manifesté le désir de voir un prêtre à son lit de mort, et que sa famille et ses amis n'ont pas cru devoir faire droit à ce désir.

Le Matin annonce, d'autre part, que le

16 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE DRAME

DU

MARCHÉ-NOIR

PAR M. CH. SAINT-MARTIN.

VI

UNE RÉVÉLATION

M^{me} d'Elvoy n'avait pas achevé sa phrase que Georges, hors de lui, avait jeté l'édition et s'était dressé sur ses pieds.

Sa mère fut frappée de son agitation.

— Mon pauvre enfant, dit-elle, tu aimais donc sérieusement cette jeune fille?

— Je crois, en vérité, ma mère, que je l'aimais plus que je ne le pensais! Mais dites-moi tout, je vous en prie. Comment avez-vous pu pénétrer un tel mystère!

— Laisse-moi d'abord, mon cher enfant, donner un ordre, et puisque tu ne peux pas dormir, attends-moi au moins un instant sur ce canapé.

— Hâtez-vous, ma mère; vous devinez mon caractère.

M^{me} d'Elvoy sortit et appela un domestique.

— Joseph, dit-elle, vous allez porter une lettre à Saumur. Apprêtez-vous à partir à l'instant.

Puis elle entra dans son petit salon et écrivit quelques mots à M. le Procureur impérial qu'elle invitait, son fils étant souffrant, à venir aux Ormes pour y recevoir une déclaration importante au sujet du crime du 5 mai.

Quand elle eut achevé, elle cacheta sa lettre, la remit à Joseph et remonta dans la chambre de Georges, tandis que le domestique partait à franc étrier pour Saumur.

M^{me} d'Elvoy expliqua alors à son fils comment elle était parvenue à découvrir un des mystères qui planaient sur la vie de Françoise Jacobs.

Le matin même, en effet, pendant que Georges se dirigeait vers la demeure du pharmacien, elle avait eu l'heureuse inspiration de parcourir rapidement de vieux dossiers de lettres.

M^{me} d'Elvoy avait une excellente habitude: celle de garder toutes les lettres qu'on lui adressait. C'est ainsi qu'elle avait pu à peu formé des dossiers considérables, d'un véritable intérêt, qu'elle classait, à la fin de chaque année, par ordre alphabétique.

Sûre d'avoir connu, pendant sa jeunesse, la personne dont la gracieuse image était reproduite sur le médaillon que son fils lui avait présenté, M^{me} d'Elvoy, pour retrouver le nom qui fuyait sa mémoire, dénoua les cartons qui renfermaient les

lettres reçues par elle vingt ans auparavant.

Cette recherche et cette lecture amenèrent à son esprit bien des réflexions, joyeuses ou tristes, plus souvent tristes, hélas! que joyeuses. Que de noms effacés à jamais par la mort! Que de projets détruits par la Providence! Que de rêves envolés! Que d'espoirs évanouis! Tantôt c'était une amie qui racontait à Louise d'Ornette, future M^{me} d'Elvoy, qu'elle était sur le point d'épouser un homme parfait, plein de vertus antiques, qui la rendrait certainement heureuse... et M^{me} d'Elvoy se rappelait tout à coup que cinq ans plus tard ce prince charmant, devenu un misérable, avait fui à l'étranger, abandonnant dans une affreuse misère et un désespoir inconsolable sa femme et ses enfants! Tantôt c'était une jeune mère qui contait avec ivresse à son amie ses joies maternelles... et l'enfant était mort dix ans après, laissant derrière lui un affreux vide que rien n'avait jamais pu combler! Tantôt c'était une jeune femme à laquelle tout souriait au début de la vie, beauté, fortune, grande situation sociale... et M^{me} d'Elvoy songeant à tous les coups qui avaient plus tard frappé cette amie et détruit toutes ces joies humaines, sentait son cœur se serrer et ses yeux se mouiller de larmes!

Le bonheur, le vrai bonheur, elle le trouvait pourtant, de temps à autre, parmi ces centaines de confidences échappées jadis à l'amitié. C'était

le récit simple, touchant et naturel, de quelque âme pure qui avait cherché à s'unir à quelque autre âme aussi pure qu'elle, et qui avait mis sa main dans la main d'un vrai chrétien. Seules, au travers des épreuves de la vie, ces unions étaient restées solides, et avaient gardé cette fleur de gaieté et ce charme pénétrant du foyer domestique semblables aux premiers et chauds rayons du soleil de mars. Cette démonstration expérimentale était si saisissante que M^{me} d'Elvoy se promit d'en faire un jour part à son fils.

Tout à coup, l'excellente femme tressaillit.

Elle venait de saisir une lettre dont la signature: « CLÉMENTINE », lui rappelait de lamentables souvenirs.

Cette pauvre jeune fille avait fait jadis, après beaucoup de résistance de ses parents, un mariage d'amour; elle avait dû, ensuite, fuir avec son jeune époux le toit paternel, et elle était allée se réfugier dans le Midi. D'affreux malheurs arrivèrent alors fondus sur elle, et M^{me} d'Elvoy se souvenait vaguement avoir appris, beaucoup plus tard, que Clémentine avait perdu son mari et son enfant et était revenue prier et pleurer auprès de sa mère.

La lettre que la châtelaine des Ormes tenait entre ses mains avait été écrite au début du mariage et laissait déjà pressentir bien des tristesses;

— « Nous sommes mariés, ma chère Louise, nous sommes unis devant Dieu et devant les

professeur Vulpian aurait entendu l'illustre moribond exprimer les sentiments que lui prête le *Monde*, et qu'il en aurait fait part à plusieurs personnes.

Si ces informations sont exactes, quelle terrible responsabilité ont assumée les hommes qui n'ont même pas voulu donner au malade connaissance de l'admirable lettre où M^r Guibert l'adjurait de faire sa paix avec Dieu au moment de paraître devant le Souverain Juge !

Plusieurs journaux publient une conversation du docteur Vulpian, démentant que Victor Hugo ait exprimé en sa présence le désir de voir un prêtre avant de mourir.

Est-ce dans la pensée future du décret de M. Grévy que Victor Hugo avait écrit :

Quand l'impie a porté l'outrage au sanctuaire,
Tout fait le temple en deuil, de splendeur dépourvu ;
Mais le prêtre fidèle, assis dans la poussière,
Prodigue plus d'encens, répand plus de prière,
Courbe plus bas son front, devant L'AUTEL SOUILLÉ.

Pauvre grand poète ! c'est devant cet autel souillé que la République a trainé ton cercueil !.....

Victor Hugo pensait-il donc à la future profanation lorsqu'il écrivit son ode intitulée *la Bande noire*, et que, dans sa sombre tristesse, il voyait en ruines les monuments de la France ?

Eglises où priaient nos mères,
Tours où combattait nos aïeux !
Parvis où notre orgueil s'enflamme !
Maisons de Dieu ! manoirs des rois !
Palais que gardait l'oriflamme !
Temples que protégeait la croix !.....

Prévoyait-il donc le poète inspiré que la bande noire républicaine incendierait les Tuileries, et que M. Grévy ferait arracher la croix du dôme de Sainte-Geneviève pour faire entrer sous ce dôme son cercueil ?

LES OS DE VOLTAIRE ET DE ROUSSEAU.

Voltaire et Rousseau furent enlevés nuitamment des caveaux du Panthéon en 1814. Le bibliophile Jacob a raconté quelque part cette profanation de tombes :

« Une nuit de mai 1814, les ossements de Voltaire et de Rousseau furent extraits des cercueils de plomb où ils avaient été enfermés ; on les réunissait dans un sac de toile et on les porta dans un sacre qui stationnait derrière l'église. Le fiacre s'ébranla lentement, accompagné de cinq ou six personnes, entre autres les deux frères de Puymorin. On arriva vers deux heures du matin, par les rues désertes, à la barrière de la Gare, vis-à-vis de Bercy.

Il y avait là un vaste terrain entouré d'une clôture en planches, lequel avait fait partie de l'ancien périmètre de la gare qui devait être créée en cet endroit pour servir d'entrepôt au commerce de la Seine, mais qui n'a jamais existé qu'en projet. Les alentours étaient déjà envahis par des cabarets et des guinguettes. Une ouverture profonde

hommes. Rien ne peut désormais nous séparer. Mon mari est bon et délicat. Je l'aime tendrement, vous le savez, et pourtant, pourtant, vous l'avouerez-je ? Je ne suis pas tout à fait heureuse, ou du moins à mon immense bonheur se mêle une goutte de fiel. C'est lorsque je pense à mes parents que mon front s'attriste et que mon esprit s'inquiète. Ah ! sans doute ils ont consenti à ce mariage ; sans doute ils ont signé et paraphé les contrats et les actes, et nous sommes strictement en règle avec notre conscience et avec la loi. Mais je ne puis me dissimuler que cet acquiescement a été arraché par nous, et que mon père et ma mère, mon père surtout, déplorent notre union. Edgard est pauvre, son titre de marquis est sa seule fortune ; Edgard ne partage pas les opinions politiques de ma famille ; il n'a pas dans le monde une situation brillante. Voilà ce qui a choqué mes parents. Le croiriez-vous, ma bonne Louise ? Le jour de mon mariage, mon père ne m'a pas embrassée, et ma mère a pleuré de vraies larmes ! C'est affreux à penser. J'ai peur que notre union, ainsi commencée, ne soit pas heureuse. L'avenir m'épouvante. Nous partons à regret pour le Midi où nous restons peut-être longtemps. Pensez à moi et priez pour nous.

— Votre amie,

— CLÉMENTINE.

était préparée au milieu de ce terrain vague et abandonné, où d'autres personnages attendaient l'arrivée de l'étrange convoi ; on vida le sac rempli d'ossements sur un lit de chaux vive, puis on rejeta la terre par dessus, de manière à combler la fosse sur laquelle piétinèrent en silence les auteurs de cette dernière inhumation... »

Les Missions catholiques publient une lettre de M^r Puginier, évêque du Tonkin, disant que les Pavillons-Noirs et des bandes de rebelles recommencent à ravager les villages chrétiens des provinces de Son-Tay, Hong-Hoa et Tuyen-Quan. Les habitants, pour éviter les massacres, sont obligés de se réfugier dans les postes occupés par les garnisons françaises ; à la date du 13 avril, 30 chrétiens étaient détruits.

Le curé de la paroisse de Hong-Hoa, arrêté le 7 avril, au moment où il fuyait avec trois femmes et des enfants, a été emmené dans un village du Haut-Fleuve et depuis on est absolument sans nouvelles de lui.

A MADAGASCAR. — Le 8 mai, date des dernières nouvelles de Tamatave, on repandait dans cette ville le bruit de la mort du premier ministre howa, qui aurait été tué à Tanarive à la suite d'une révolution de palais.

Une autre dépêche annonce que ce ministre, du nom de Rainilairivory, a été étranglé par les partisans de la paix.

Monseigneur l'Evêque d'Angers vient d'adresser la lettre suivante à Son Eminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris :

Angers, le 3 juin 1885.

Monseigneur,

Il appartenait à Votre Eminence d'élever la voix tout d'abord pour protester contre le décret qui vient d'enlever au culte catholique l'église patronale de Paris. Permettez-moi d'adhérer publiquement aux observations si justes et si fermes que vous faites valoir dans votre lettre de ce jour à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes.

Comme député, j'avais eu occasion de combattre, à deux reprises, dans les séances du 5 mars et du 19 juillet 1881, une proposition de loi qui tendait au même but. Car, à cette époque, tous les membres de la Chambre des députés, comme le prouvent d'ailleurs leurs votes, s'accordaient à penser que la question était du domaine législatif, et ni M. Achard, ni M. Raspail, ni aucun des orateurs qui m'ont répondu, ne songeait à prétendre qu'il suffisait d'un simple acte administratif pour abroger les décrets du 20 février 1806, du 6 décembre 1851 et du 22 mars 1852.

Aujourd'hui, c'est à titre d'Evêque et en qualité d'ancien doyen de Sainte-Geneviève, que j'éprouve le besoin et que je considère comme un devoir d'unir ma protestation à celle de Votre Eminence contre une mesure aussi blessante pour la religion catholique

Après avoir relu cette lettre, M^{me} d'Elvoy essaya une larme qui coulait de ses yeux, et laissa un instant sa pensée errer dans le passé. C'était une des joies intimes de son cœur d'évoquer ainsi, de temps à autre, comme dans un miroir magique, les souvenirs et les visions d'autrefois.

Après quelques minutes de méditation silencieuse, M^{me} d'Elvoy songea à continuer ses recherches, et parlant tout haut, murmura :

— Pauvre Clémentine !

A ce nom, que ses lèvres venaient de proférer, M^{me} d'Elvoy frémit et se leva tout à coup.

— C'est elle ! s'écria-t-elle, c'est elle qui a écrit la lettre ! c'est elle qui est peinte sur le médaillon !

Un coup d'œil lui suffit pour s'en convaincre, car l'écriture était la même et, en tête de la lettre, du côté gauche, figurait la couronne et la fleur de lis relevée par Rose et Georges sur le revers du médaillon et sur le billet adressé à la dame Martin.

Aussitôt, elle renoua les dossiers, referma les tiroirs et attendit le retour de son fils.

Une demi-heure après on était accouru lui dire que Georges s'était jeté dans la Loire pour sauver M. Jacobs, et qu'on l'avait recueilli dans le cabaret.

En proie à une angoisse inexprimable, M^{me} d'Elvoy avait fait atteler à la hâte et était accourue, suppliant Dieu de lui laisser son fils.

La secousse qu'elle avait éprouvée en retrouvant Georges évanoui et roulé dans les couvertures,

qu'elle me paraît arbitraire et illégale. Pour rassurer sa conscience. M. le ministre des cultes s'est plu à penser « que l'église Sainte-Geneviève n'a eu véritablement le caractère d'un monument religieux qu'à l'époque de la Restauration ; que c'était pour tout le monde un monument plus laïque que religieux où l'on n'allait pas pour assister aux cérémonies du culte... » (Discours au Sénat du 31 mai.) C'est déjà ce qu'affirmait M. le ministre de l'intérieur, quand il prétendait dans son rapport du 26 mai que « le culte ne se célébrait pas dans l'église Sainte-Geneviève d'une manière régulière et légale. »

Après avoir été attaché pendant six ans à l'église patronale de Paris, il ne m'est pas possible de laisser passer de telles assertions sans y répondre par des faits dont la capitale tout entière peut témoigner. La vérité est que, durant trente-quatre années, en vertu d'actes législatifs d'une valeur incontestable, le culte catholique a été célébré à Sainte-Geneviève avec la plus entière régularité et sans autre interruption que celle du régime de la Commune. Tous les matins, le saint sacrifice de la messe était offert sur trois autels. Le dimanche, le ministère de la prédication s'exerçait dans l'église patronale à trois reprises, le matin, à midi et le soir ; et les établissements voisins n'ont pas perdu le souvenir des conférences religieuses que les chapelains donnaient à la jeunesse des écoles. Les octaves des Morts et du Saint-Sacrement, les exercices préparatoires à la fête de l'Assomption y attiraient une affluence de fidèles aussi considérable que dans n'importe quelle autre église de la capitale. Il suffit de remonter à quelques années pour se rappeler les grandes solennités où les Facultés de l'Etat venaient, le ministre de l'instruction publique à leur tête, inaugurer leurs travaux dans le sanctuaire qui couronne la montagne Sainte-Geneviève. Nous y avons vu également, dans des temps meilleurs que le nôtre, les élèves de toutes les écoles primaires de Paris venir fêter cette sublime enfant du peuple qui partage avec Jeanne d'Arc l'honneur d'avoir délivré sa patrie. Est-il besoin de mentionner ces neuvaines de Sainte-Geneviève pendant lesquelles, chaque année, la vaste basilique avait peine à contenir les pèlerins qui, de tous les points de Paris et de la banlieue, se pressaient dans son enceinte pour honorer la patronne de la cité ?

Comment dire après cela que « l'on n'allait pas à Sainte-Geneviève pour assister aux cérémonies du culte, mais pour y admirer les peintures murales et l'architecture du monument ; que cette église n'a eu véritablement le caractère d'un monument religieux qu'à l'époque de la Restauration ? » Non, il faut bien permettre à notre douleur de laisser aux mots leur véritable sens : bannir la religion catholique d'un temple où, depuis trente-quatre ans, le culte s'exerçait avec un tel éclat, c'est une profanation manifeste ; abattre la croix qui surmonte le dôme de Sainte-Geneviève, ce serait un vrai sacrilège. Ces mots sont, à l'heure présente, sur les lèvres de tous les catholiques de France.

Votre Eminence s'appuie avec infiniment

près de M. Jacobs, avait été si vive, qu'elle frissonnait encore en songeant à cet affreux spectacle, et, en achevant son récit, la pauvre mère se jeta en sanglotant, autant d'émotion que de joie, dans les bras de son enfant.

Georges avait écouté sa mère avec une attention extrême.

— Ma chère mère, s'écria-t-il avec enthousiasme, si tôt que M^{me} d'Elvoy eut cessé de parler ; il faut à tout prix retrouver M^{lle} François.

— Oui, mon cher fils. Mais soyons prudents.

— Que pouvez-vous craindre ?

— Oh ! je ne crains rien pour moi, mais toi... si quelque ennemi de cette famille et de cette pauvre jeune fille détournait sur toi sa colère ?...

— Eh bien, ma mère, je saurais me défendre. Mais il ne sera pas dit qu'ayant désormais tant de preuves en mains, je n'aurai rien fait pour en profiter.

— Sois donc tranquille, mon fils. Voilà déjà que tu perds la tête, et que tu doutes presque de ta mère.

— Oh ! non, ma chère mère ; je n'ai jamais douté et je ne douterai jamais de votre tendresse ni de votre fermeté.

— Laisse-moi donc agir à mon tour. Tu as assez fait jusqu'à présent.

— Que ferez-vous, ma mère ?

— Ne t'inquiète pas. J'ai fait demander M. le procureur, et j'entends la voiture qui l'amène. Repose encore et laisse-moi faire.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

de raison sur l'article 12 du Concordat qui prescrit de remettre à la disposition des évêques non-seulement toutes les églises métropolitaines, cathédrales et paroissiales, mais encore « toutes les autres églises aliénées, nécessaires au culte. » Et qui donc, si ce n'est l'évêque, est juge des besoins du diocésain et sans même la consulter, peut-il avoir qualité pour décider de son propre chef si une église est nécessaire au culte en ville immense telle que Paris, où les églises paroissiales suffisent à peine aux exigences ordinaires du service religieux, une église d'un caractère spécial, telle que l'église patronale Sainte-Geneviève, peut devenir nécessaire pour la piété des fidèles soit comme centre de pèlerinage, soit comme centre d'enseignement, soit comme centre d'œuvres particulières ? Est-il admissible que la patronne de la capitale n'ait pas une église qui porte son nom et qui lui soit spécialement consacrée ? Et comment se faire l'idée qu'une telle église puisse s'élever ailleurs que sur les lieux mêmes où depuis treize siècles le peuple de Paris n'a cessé d'offrir à Sainte-Geneviève les témoignages de sa confiance et de sa vénération ?

Aussi, Monseigneur, si je le ferme espoir que la noble protestation de Votre Eminence portera ses fruits dans l'avenir. Ce n'est pas la première fois que la Révolution a tenu pour toujours cette église, objet de tant de luttes ; mais chacune de ses entreprises contre Sainte-Geneviève a été suivie d'une éclatante réparation. Le mot de saint Paul n'a cessé de se vérifier pour l'humble vierge de Nanterre : *Infirma mundi elegit Deus ut confundat fortia*. Peut-être même regrettera-t-on quelque jour d'avoir rendu notre tâche plus facile en agissant avec tant de précipitation, car ce qu'un simple acte administratif a pu faire, un autre pourra le défaire au même titre : cela me paraît de toute évidence. Comme en 1851, sans réaction violente, sans porter aucune atteinte à la mémoire des morts, les hommes qui auront l'honneur d'accomplir cet acte de justice remettront toutes choses dans l'état où une possession paisible et non interrompue de trente-quatre ans les avait laissées. Ces reliques de Sainte-Geneviève devant lesquelles nous aimons à prier pour la patrie française, ils les remplaceront sous les voûtes qui, dès l'origine, avaient été destinées à les recevoir. Cette croix abattue dans un moment d'oubli, remontera au sommet sacré d'où elle domine la capitale ; et le jour où nos prières auront obtenu cette réparation, sera un jour de joie pour Paris et pour la France.

Daigne Votre Eminence agréer l'hommage de mon profond respect et de mon affectueux dévouement.

+ CH. ÉMILE,
Evêque d'Angers.

CHRONIQUE LOCAL

ET DE L'OUEST.

M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur, se rend aujourd'hui dans ses propriétés de Maine-et-Loire.

Le ministre sera de retour à Paris le soir.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS. — M. le ministre des beaux-arts vient de porter à 6,000 francs la subvention accordée à l'association artistique d'Angers.

THEATRE DE SAUMUR.

C'est ce soir samedi, à 8 heures et demie, que M. Edgar La Selve fera la relation de ses voyages dans l'Afrique du Nord. Voici d'ailleurs le programme succint de cette soirée à la fois instructive, amusante et pittoresque.

Le pays des Arabes, relation de voyages illustrée de 125 magnifiques effigies ramiquées fondants (à la seconde étape, rencontré en liberté dans les Hammas).

Immenses tableaux colorés par les murs des de la maison Laverne.

Éclairage oxyhydrique, d'après les procédés du capitaine Drumont.

MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Demain dimanche, à 8 heures le soir, la musique des écoles commu-

écouter, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

1. Marche populaire	PIROUELLE.
2. La Muelle de Portici, fantaisie ..	AUBER.
3. Martha, fantaisie	FLOROW.
4. L'Éclair, galop	BOISSON.

ASSEMBLÉE. — Demain dimanche 7 juin, assemblée et fête à Dampierre.

COURSES DE SEGRÉ.

La date des Courses de Segré est fixée au dimanche 2 août, au lieu du 16 août, comme il avait été annoncé.

Cette mesure a été prise par suite du changement de date de plusieurs courses de l'Ouest.

Nous pouvons assurer dès à présent que les prix auront une valeur dépassant six mille francs.

La Société des Courses de Segré, qui distribuait 3,000 fr. en 1884, a donc pu doubler la valeur de ses prix en une seule année.

L'ÉGALITÉ SOUS LA RÉPUBLIQUE.

On écrit de Beuxes (Vienne) au Journal de l'Ouest :

« Notre assemblée de dimanche dernier a été superbe. Le temps était magnifique. Plus de trois mille personnes étaient venues des environs pour y assister. Notre jeunesse a montré beaucoup d'entrain et d'adresse aux courses et aux jeux. Les prix ont été vaillamment disputés.

« Ajoutez à tous ces sujets d'entraînement pour une fête locale, la présence de 15 musiciens qui ont bien voulu nous prêter leur concours. Ils ont été infatigables et excellents.

« Donc, pas un point noir à cette assemblée où la plus franche gaieté aurait régné jusqu'à la fin sans M. le sous-préfet.

« Vous n'êtes pas accoutumés à considérer M. Labiche comme un trouble fête. C'est cependant le rôle qu'il a pris, peut-être sans y penser. Car nous ne saurions admettre qu'il déplaise à M. le sous-préfet que les habitants d'une de ses communes se réjouissent honnêtement le jour de la fête patronale, alors qu'ils ont tant de sujets de s'enivrer toute l'année.

« Nous possédons à Beuxes cinq aubergistes. Quatre sont très-estimés — ce sont des conservateurs. Le cinquième est républicain, ce qui ne veut pas dire qu'il ne soit pas estimable; il est aussi très-protégé par M. le sous-préfet.

« Comme de coutume, nos cinq aubergistes avaient demandé la permission de la nuit. La réponse à leur demande arrive de la sous-préfecture. Quatre sont autorisés à rester ouverts jusqu'à minuit. Le cinquième

— vous devinez que c'est le républicain — a eu la nuit entière. Naïfs comme tous les bonnetes gèns, les quatre moins favorisés de nos aubergistes se disent : Il y a erreur. M. le sous-préfet ne peut faire ainsi des préférences. Nous payons patente comme l'autre; nous avons autant besoin de gagner que lui; on s'est trompé à la sous-préfecture; on a mis minuit au lieu de la nuit. Restons ouverts. La lune luit pour tout le monde.

« Hélas! l'heure était à peine dépassée que des tricornes pointaient à l'horizon. C'étaient de bonnetes gendarmes qui venaient faire leur devoir, envoyés sans doute par M. le sous-préfet qui voulait s'assurer que l'on n'avait pas désobéi à sa préférence.

« Procès-verbal fut donc dressé.

« Nous pensions à Beuxes que depuis 1789, tous les Français étaient égaux devant les règlements et les aubergistes aussi. Nous nous trompions. Sous la République il y a encore des faveurs comme sous l'ancien régime. Ce n'est pas ce qui nous la fera aimer.

« Et si M. le sous-préfet a cru rendre plus populaire l'administration qu'il représente en manifestant une telle partialité, il se trompe. »

« Il en est malheureusement ainsi à peu près partout aujourd'hui avec l'aimable régime que nous subissons.

L'ÉLECTION DE CHÂTEAU-LA-VALLIÈRE.

La presse départementale, après celle de Paris, donne la note vraie sur l'élection qui a eu lieu dimanche à Château-la-Vallière.

Tous s'accordent à reconnaître que le résultat du scrutin cantonal est pour le

parti conservateur « un encouragement et un exemple », signe certain d'un prochain triomphe.

Voici ce que nous lisons du reste dans le Courrier de la Vienne :

« Les deux élections du conseil général qui ont eu lieu dimanche sont une nouvelle preuve du réveil qui s'opère dans tous les esprits en faveur de l'opinion conservatrice.

« Si, dans le canton de Château-la-Vallière (Indre-et-Loire), le candidat républicain, M. Mahoudeau, a obtenu quarante voix de plus que son concurrent monarchiste, M. de Champchevrier, ce n'est point le cas pour les républicains de chanter victoire.

« Quarante voix de majorité lorsqu'on a pour soi les fonctionnaires, les buralistes, les cantonniers, et généralement tous ceux qui émargent au budget, sans compter les instituteurs, c'est bien peu de chose; et le vainqueur moral de la journée de dimanche, dans le canton de Château-la-Vallière, est M. de Champchevrier.

« Ce résultat est d'autant plus important et significatif que jusqu'ici les républicains passaient pour inexpugnables dans ce canton. »

ATTAQUE NOCTURNE.

Dimanche dernier, vers dix heures du soir, le receveur et le commis principal des contributions indirectes de Montfaucon revenaient de Saint-Germain-sur-Maine, où ils avaient été en ronde de nuit, lorsque, à un endroit désert de la route où se trouve une vieille chapelle en ruines, il furent bousculés par trois individus qu'ils prirent pour des gens ivres, et qu'ils laissèrent passer sans rien dire.

Les malfaiteurs allèrent alors se poster à un carrefour où ils attendirent les employés, et ils les attaquèrent, cette fois, avec une telle impétuosité que les malheureux ne purent pas se défendre et furent immédiatement terrassés.

Le commis principal, après lequel s'acharnèrent deux de ces forcenés, a reçu de graves contusions à la tête; son état nécessite une suspension de travail et son remplacement par un intérimaire. Il a eu la tête labourée de coups de talons de bottes, et les bandits, en le frappant, s'excitaient l'un et l'autre en criant :

— Tue-le !... étouffe-le !... etc.

Grâce à l'obscurité de la nuit, les malfaiteurs ont pu s'échapper sans être reconnus. La gendarmerie fait une enquête.

P. S. Aux dernières nouvelles, la situation du commis principal était très-grave. Trois individus ont été arrêtés.

LE MANS.

Mercredi 3 juin, le nouvel évêque du Mans, M^r Labouré, a fait son entrée solennelle dans sa ville épiscopale. Toutes les rues de la ville étaient pavoisées.

Le prélat a été reçu par le chapitre, environ quatre cents prêtres du diocèse et un grand nombre de notabilités civiles.

Le nouvel évêque a prononcé à la cathédrale une allocution qui a produit la plus favorable impression sur la foule considérable des assistants.

Dans l'après-midi, M^r Labouré a fait visite au général commandant le 4^e corps d'armée, au général commandant la subdivision, et au préfet de la Sarthe, qui lui ont rendu immédiatement sa visite.

Un soldat noyé. — Hier, à 4 heures de l'après-midi, à Pontlieue, un soldat du 26^e d'artillerie, en baignant son cheval, est tombé à l'eau et s'est noyé.

LES PERCEPTEURS.

La commission chargée d'examiner un projet de répartition des emplois de percepteurs a pris connaissance du rapport de M. Lelièvre.

Le rapport divise les perceptions en six classes :

1^o Perception dont le produit est supérieur à 12,000 fr.; 2^o perception dont le produit varie de 8,000 à 12,000 fr.; 3^o perception de 5,000 à 8,000 fr.; 4^o de 3,000 à 5,000 fr.; 5^o de 2,000 à 3,000 fr.; 6^o perception dont le produit est inférieur à 2,000 fr.

Les percepteurs surnuméraires sont admissibles aux perceptions de 5^e classe.

Les sous-officiers sont admissibles aux

mêmes conditions jusqu'à concurrence de 33 0/0 des vacances et les soldats ou sous-officiers prématurément retraités dans la proportion de 3 0/0.

Sont admissibles aux perceptions de 3^e et 4^e classes les officiers jusqu'au grade de capitaine, blessés ou retraités prématurément.

Les receveurs des finances, etc., des colonies ayant dix ans de service sont admissibles aux mêmes classes.

La limite d'âge pour la retraite sera fixée à 65 ans.

M. ANJUBAULT, dentiste, ayant été empêché de venir à Saumur lundi dernier 1^{er} du mois, prévient ses clients qu'il y sera lundi 8 et profite de cette occasion pour leur rappeler qu'un opérateur est tous les jours à son cabinet, rue Beaurepaire, n^o 4, de 8 heures à 11 heures 1/2, et de midi à 6 heures.

A partir du 4^{er} juin, l'ÉPICERIE CENTRALE a mis en vente de la glace à rafraîchir à 10 c. le 1/2 kil.; sa nouvelle organisation pour la livraison à domicile lui permettra d'expédier immédiatement les ordres qui lui seront confiés.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 juin.

Doux causes inverses influent sur le marché: d'une part, les réalisations des bénéfices considérables acquis par les acheteurs, d'autre part les exécutions de vendeurs à découvert. Le tout se compense et maintient les cours, en attendant que la campagne recommence.

Les rentes françaises ont devant elles plusieurs francs de hausse. L'épargne ne sait bien et ses ordres d'achat ne s'arrêtent pas.

Le 3 0/0 est à 81.90, l'amortissable à 83.20, le 4 1/2 0/0 à 109.90.

Le Crédit Foncier de France cote 1,365. Quand il cotera 1,500 fr. et cela avant peu, on reconnaîtra, trop tard, qu'il était sage d'acheter maintenant.

Les obligations Foncières 1883 font 4 fr. de prime sur le cours d'émission: c'est une raison pour en acheter, car d'ici le tirage du 5 juillet on montera encore.

La Société Générale est fermement tenue. On achète un grand nombre d'obligations Est-Algérien et ce titre monte progressivement vers le cours des obligations similaires.

Le Rio-Tinto verra bientôt le cours de 300 fr., il faut acheter.

Nous ne donnerons pas le même conseil pour le Crédit Lyonnais. Depuis l'assemblée de la Foncière Lyonnaise il est de plus en plus difficile de vendre.

L'action Suez toujours en avance au cours de 2,145.

On cote les actions des grandes Compagnies de chemins de fer français comme suit: le Nord à 1,670, l'Orléans à 1,345, le Midi à 1,185, l'Est à 785, l'Ouest à 850, le Lyon à 1,255.

Journal mensuel de l'Enfance

LA JEUNE MÈRE
OU L'ÉDUCATION DU PREMIER ÂGE.

Fondé il y a douze ans par l'éminent docteur Brochard, qui traitait avec une compétence toute spéciale les questions vitales de l'éducation du premier âge, le journal *La Jeune Mère* a été honoré de nombreuses récompenses; aujourd'hui, complètement réorganisé, considérablement étendu, notre journal est rédigé par un comité de médecins dont les travaux spéciaux sont fort appréciés des lecteurs.

Tous les abonnements partent du 4^{er} janvier. — Un numéro spécimen est adressé franco à toute personne qui en fait la demande.

S'adresser aux bureaux de l'ECHO SAUMUROIS, 4, place du Marché-Noir, Saumur. — 6 fr. par an.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 6, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13; un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n^o 219 (7 juin). Victor Hugo. Obsèques nationales, républicaines, funambulesques, carnavalesques. Les funérailles. La mascarade. Victor Hugo et l'enseignement religieux. Sainte-Genève, Grévy, Victor Hugo. A l'Idole (poésie).

Le **Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORFROY. Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs. Editeur: Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Théâtre de Saumur

MARDI 9 juin 1885,

Représentation de

M. TALBOT

Sociétaire de la Comédie-Française

Le Bourgeois Gentilhomme

Comédie en 5 actes, en prose, de MOLIERE.

M. TALBOT remplira le rôle de M. Jourdain.

Les Maîtres. — Le maître de musique, M. Tousé. — Le maître de philosophie, M. Constant. — Le maître d'armes, M. Charpentier. — Le maître de danse, M. Krauss.

M ^{me} Jourdain	M ^{me} Darty.
Nicole	Viollette.
Lucile	Dalbret.
M. Jourdain	MM. TALBOT.
Derante	Charpentier.
Covielle	Tousé.
Cléonte	Krauss.
Garçons tailleurs, MM. Paulin et Durand.	

Cérémonie. — Le Mamamouchi, M. TALBOT. — Le Muphti, M. Gangloff. — Le Truchement, M. Tousé. — Le fils du Grand-Turc, M. Krauss. — Dervis, MM. Paulin et Durand.

LE DUEL

ou le Philosophe sans le savoir

Drame en 5 actes, en prose, de SEDAINE.

M. TALBOT remplira le rôle de M. Vanderk.

M. Vanderk, négociant	MM. TALBOT.
M. Vanderk fils	Charpentier.
M. Desparville père	Gangloff.
Antoine	Tousé.
M. Desparville fils	Krauss.
M ^{me} la marquise	M ^{me} Darty.
Victorine	Dalbret.
M ^{me} Vanderk	Dubois.
Champagne	MM. Paulin.
Le domestique de M. Desparville	Dupont.

HOMMAGE A MOLIERE

Poésie de M. Caristie-Martel, de la Comédie-Française, dite par M. TALBOT.

Ordre: 1. Le Duel. — 2. Le Bourgeois gentilhomme. — 3. Hommage à Molière.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

UN BON CONSEIL.

Pour avoir toujours la tête très-propre et sans pellicules, nous ne saurions trop recommander l'emploi de la *Lotion régénératrice de Dr Saïdi*, dont le parfum exquis, l'emploi facile, sans danger, et l'action rapide pour arrêter la chute des cheveux, ont assuré le plus grand succès. Le prix des flacons, 1 fr. 75 et 3 fr., met cette excellente préparation à la portée de tous. Dépôt à Saumur, chez M. Pichard-Roseau, parfumeur, 47, rue Nationale.

45 ANS DE SUCCÈS

32 Récompenses dont 12 Médailles d'or

ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires

ET LE SEUL VÉRITABLE

Contre les Indigestions, Etourdissements, Maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête et dissipant le moindre malaise. Excellent aussi pour la toilette et les dents.

Préservatif Souverain contre les Épidémies

FABRIQUE à LYON, 9, cours d'Herbouville

Maison à Paris, 41, rue Richer.

Dépôt dans les principales pharmacies, parfumeries, épiceries fines. — Se méfier des imitations, et, pour éviter toute confusion, exiger le véritable nom de H. de RICQLÈS, dont la signature doit se trouver sur l'étiquette du flacon.

BOURSE DE PARIS.

DU 5 JUIN 1885.

Rente 3 0/0	81 80
Rente 3 0/0 amortissable	83 25
Rente 4 1/2	105 50
Rente 4 1/2 (nouvelle)	109 80
Obligations du Trésor	514 75

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
En totalité ou par lots,
UN TERRAIN
Propre à bâtir.

D'une contenance de 4,000 mètres environ,
Situé à Saumur, rue d'Alsace, en face l'Institution Saint-Louis.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Qui aura lieu en l'étude de M^e GAUTIER, le dimanche 14 juin, à midi,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de Bordeaux, n° 8, Occupée par M. GENNETÉ, boulanger
Loyer, 800 fr. par long bail.
Toutes facilités pour le paiement.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN DEUX LOTS
Par adjudication, qui aura lieu en l'étude de M^e GAUTIER,

Le dimanche 21 juin 1885, à midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, ruelle du Petit-Pré, Avec servitudes, cour et vaste jardin, dépendant de la succession de M^{me} veuve Fontaine.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GAUTIER, notaire, ou à M. MORREAU, propriétaire à Villebrier. (493)

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A LOUER

UNE GRANDE MAISON

De Commerce,
Sise à Saumur, rue Beaurepaire, n° 3.
S'adresser, pour visiter et traiter, étude dudit M^e PINAULT. (490)

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

Vaste Maison

A Bagneux, rue des Pauvres, Appartenant à M^{me} Renard-Mongars.
S'adresser à la propriétaire, M^{me} RENARD, à Saint-Florent, et à M^e BRAC, notaire. (446)

A VENDRE

Un joli PHAETON dernier modèle, presque neuf et très-léger. Conditions très-avantageuses.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

APRÈS FAILLITE

Le mardi 9 juin 1885, à une heure après midi.

A Saumur, rue de la Comédie, au domicile de M. Raimbault.

Il sera vendu :

Batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, service à café, cages et bouteilles vides ;
Buffet avec étagères en noyer, table à rallonges en noyer, fauteuils, commode, chaises garnies et paillasses, guéridons, tables de nuit, de toilette et à ouvrage, glaces, pendules, chaise longue, petit bureau ;
Bois de lit, lits de fer, paillasses, couettes, traversins, couvre-pieds, draps, carrée de lit, vêtements et linge de corps pour homme et quantité d'autres bons objets.
On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
CH. MILLION.
(497)

A VENDRE

UNE MAISON

Située à l'angle de la place Saint-Pierre, n° 8, et de la rue de la Tonnelle.

S'adresser à M. GARLIN, rue d'Orléans, 25, ou à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE OU A LOUER

MAISON ET MAGASIN

Place du Roi-René.

S'adresser à M. TOURON, rue de l'Abattoir. (439)

A VENDRE

D'OCCASION

VOITURE AMÉRICAINE ou fermée à volonté. Bon marché.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçus jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant les grandes chaleurs. Livraison par barrique et petit fût. — Vins blancs et rouges du pays. — Rue Nationale, 18.

MENIER, professeur de gymnastique au Collège de Saumur, a l'honneur de faire savoir qu'il est à la disposition des personnes qui voudraient se faire donner des leçons particulières de gymnastique, boxe, bâton et canne.

S'adresser au Collège. (433)

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13,

à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

PRIX MODÉRÉS.

Sonneries et Appareils électriques

GABRIEL ARNOULT

Breveté S. G. D. G.

Rue Eupatoria, Tours.

Installations pour hôtels, châteaux, maisons bourgeoises.

Gâches électriques avec serrures, contacts de sûreté pour portes, fenêtres, caisses, etc., pédales perfectionnées pour salles à manger, système avertisseur pour grandes propriétés (les voitures s'annoncent elles-mêmes). Avertisseurs automatiques d'incendie.

Lumière électrique, tuyaux acoustiques, téléphones, microphones. Cible électrique, brevetée s. g. d. g. Installations pour magasins, depuis 25 francs.

NOTA. — Les installations de la maison sont garanties cinq ans.

PARFUMERIE DES CHATELAINES

Les Spécialités de cette Maison connues par un demi siècle de succès.

Eau Tonique Parachute

DE CHALMIN

Pommade des Châtelaines

Pommade Epidermale

Savon des Châtelaines

Savon Epidermal

Réliotrope blanc du Péron

Vinaigre Anglais, etc.

SE TROUVENT CHEZ :

Henri MACHET, Coiffeur Parfumeur, Place de la Bilange, SAUMUR.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. Trouvé, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

LA GRANDE CHAPELLERIE AUX 3 FRANCOIS

Rue Beaurepaire, 3

Prévient les habitants de Saumur et des environs que son dernier jour de vente est fixé à

DIMANCHE prochain 7 Juin

Se hâter pour profiter du bon **marché incroyable des CHAPEAUX vendus à 3 fr. 60**
ET AU-DESSOUS

Fabrique de Chaudronnerie en tous genres

AGRANDISSEMENT DES MAGASINS DE LA MAISON

AUGUSTE BILLY

Rue Nationale, 21, SAUMUR

Grande spécialité d'Articles de chauffage de tous modèles et de toutes provenances. Choix considérable de Cuisinières en fonte, sortant de meilleures Fonderies, vendues à des prix modérés, défiant toute concurrence.

Grand assortiment d'Articles en fer battu étamé et émaillé, de toute sorte. Articles en cuivre pour pâtisseries, confiseurs, distillateurs. Réparations à bref délai de tous articles en cuivre, tôle, fer blanc et zinc.

Seul possesseur du grand FOURNEAU avec CENDRIER-TRIEUR à l'usage des restaurateurs, maîtres d'hôtel et maisons bourgeoises.

Grande et seule fabrication de la POMPE de JARDIN en cuivre étamé et de tous accessoires s'y rattachant.

ATELIER SPÉCIAL DE FABRICATIONS ET RÉPARATIONS, RUE DE L'ABREUVOIR.

Toutes les Marchandises sortant de la maison Auguste BILLY étant de premier choix, sont vendues à garantie.

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.

Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.



Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITIRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours. Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges. Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sociétés médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^l de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. Trouvé, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (233)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans						LIGNE DE L'ÉTAT															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte	Direct	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.		
8	55	matin	(s'arrête à la Poissonnière)																		
9	13	matin	omnibus-mixte.																		
1	35	soir																			
3	33		express.																		
7	15		omnibus.																		
10	36		(s'arrête à Angers.)																		
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.						SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.			
8	21		omnibus.																		
9	37		express.																		
12	48		soir, omnibus-mixte.																		
4	44																				
7	4		omnibus (s'ar. à Tours)																		
10	24		express-poste.																		
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.																					

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godot.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.